La reconstruction doit se fonder sur les conditions créées au Canada par près de six années de guerre: c'est donc une tâche compliquée que de procéder sans heurt et sans désordre à la démobilisation des forces armées et de l'industrie de guerre et à la réédification d'une économie canadienne plus étendue et plus stable et d'assurer en même temps un niveau élevé et stable de travail et de revenu. Cette tâche exigera la collaboration active de tous les gouvernements et de tous les groupements du pays.

L'avenir, en ce qui concerne la reconstruction, peut se diviser logiquement en deux périodes. La première, qui peut être désignée comme deuxième phase de la guerre, commence à la cessation des hostilités en Europe pour s'étendre jusqu'à l'heure de la victoire finale dans le Pacifique. Elle marquera le début de la période de transition vers une économie de temps de paix. Les applications spécifiques des programmes de reconstruction sont exposées pour cette période seulement parce qu'elle est la période d'urgence immédiate et celle aussi qu'il est possible de traiter avec un certain degré de certitude.

Cette transition suppose la terminaison immédiate des contrats de guerre et la libération des usines; des dispositions ont déjà été prises à ce sujet.

Pendant cette période, les besoins encore existants d'une production de guerre, ajoutés à la demande de denrées de consommation civile, détermineront un niveau élevé d'embauchage, mais avec des retards dans certaines localités où la demande de temps de guerre a occasionné une forte concentration de commandes de guerre et amené une population anormale de guerre. Les projets devant répondre à ces situations locales relèvent du Ministère de la Reconstruction; ils comprennent la restauration et l'expansion rapides de l'industrie civile et l'encouragement à la construction de logements dans ces régions. Là où la chose sera nécessaire, ils seront complétés par des programmes spéciaux de construction de logements et de travaux publics. Les régies verront à procurer les matières premières. La collaboration sera recherchée des autorités provinciales et municipales en ce qui concerne la préparation et la réalisation de ces projets.

Il n'existe pas le même degré de certitude au sujet de la période qui commencera lorsque la victoire finale aura sonné dans le Pacifique. Certains programmes de reconstruction à long terme seront mis en œuvre, mais ils seront influencés d'une manière vitale par les dispositions économiques internationales. Ces programmes à long terme dépendent surtout des accords financiers et administratifs adoptés à la conférence entre le Fédéral et les gouvernements provinciaux, et pour le moment, il est impossible d'en donner plus qu'un aperçu.

Le problème du travail.—A la lumière des calculs exposés dans le Document blanc, il est établi que l'emploi de moins de 900,000 personnes de plus qu'en 1939 assurerait un haut niveau d'emploiement à la population du mois de juin 1944. Chaque année, ce chiffre devra s'accroître de 60,000 personnes en raison de l'accroissement naturel et de l'avance en âge de la population

A l'heure actuelle, les dépenses de guerre du Gouvernement assurent un nombre plus que suffisant d'emplois; mais ces dépenses diminueront dès que les exigences de la guerre le permettront. Il sera possible aussi, dans la deuxième phase, de libérer une partie des forces armées, des ouvriers et des installations employées dans l'industrie de guerre.

La toute première tâche de reconstruction sera de faciliter et d'encourager l'expansion de l'industrie privée. Le rythme auquel s'effectuera la libération du personnel des services armés dépendra des exigences de la guerre; mais, dans la mesure du possible, ce capital humain s'appliquera: